Envoyé en préfecture le 07/10/2025
Reçu en préfecture le 07/10/2025
Publié le
ID : 073-217302058-20251003-20250612-DE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	***COMMUNE LE PONTET EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS***
Nombre de conseillers En exercice: 8 — Présents: 4 — Votants: 7 — Absents: 4 dont 3 pouvoirs	**Séance du 3 octobre 2025** L'an deux mil vingt-cinq, le trois du mois d'octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle communale, sous la Présidence de André DAZY, Maire.
Date de convocation : 23/09/2025 Date d'affichage de la délibération : 09/10/2025	**Présents :** Alexandra BERGER, André DAZY, Pascal LIMARE, Daniel PILLET **Elus ayant donné pouvoir :** Yann BERGER, Carl GINET et Aline MAUCHERAT **Absents :** Yann BERGER, Laurence BERGER, Carl GINET et Aline MAUCHERAT **Secrétaire de séance** : Pascal LIMARE

<u>Délibération n°2025-06-12:</u> Convention avec les associations « Visons ensemble » et « Montagnes Nature et Hommes »

L'association « Visons ensemble » utilise une partie du bâtiment de la structure communale du Centre de Rochebrune pour ses activités de tir. Une convention avait été établie anciennement, mais nécessite d'être revue.
Une version a été proposée par cette association à la mairie comprenant d'une part l'utilisation du site de Rochebrune et d'autre part l'utilisation de la salle des fêtes du Pontet.

Considérant qu'il existe déjà un contrat type à destination des associations locales pour le prêt de la salle des fêtes avec participation aux frais de chauffage en période hivernale, le maire propose de retirer de cette convention les articles concernant ce point. Seul l'article concernant le centre de Rochebrune sera conservé et développé en prenant en compte différents points abordés lors de la dernière réunion.

Un nouveau projet de convention est exposé et présenté en pièce jointe au conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention annexée
- **AUTORISE** Le maire à signer la convention ci-jointe

Vote : 7 voix pour - adopté à l'unanimité

Le secrétaire de séance,
Pascal LIMARE

Le Maire,
André DAZY

MAIRIE du PONTET (Savoie)